

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2012-614 du 30 avril 2012 modifié relatif à l'université de Nîmes.

ARRÊTE

Article 1

Sont désignés Président et membres du jury de la licence professionnelle métiers de la Biotechnologie, les enseignants ci-dessous :

- **Christian SIATKA**, président,
- Axelle CADIERE,
- Sylvia CAMPAGNA,
- Arnaud DEROCHE.
- Suppléant : Patrizia GIANNONI, Zohra BENFODDA et Valérie COMPAN

Article 2

Le présent arrêté sera affiché à l'Université de Nîmes et notifié aux personnes concernées.

Fait à Nîmes le 30/10/2023

Benoît Roig

Président de l'université de Nîmes

Arrêté affiché au siège de l'Université pour une période de 2 mois.

En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication soit d'un recours administratif gracieux devant le président l'université à compter de la date d'affichage de la présente décision, soit d'un recours contentieux adressé Tribunal administratif de Nîmes ou par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr